



Procès-verbal de la 2^{ème} **assemblée régulière** 2008-2009 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi 16 juin 2008, à 10 h 30, à la salle de conférence de la Maison de l'Outaouais au 394, boul. Maloney ouest à Gatineau.

PRÉSENCES

Monsieur Marc Carrière, président et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Madame Paulette Lalande, vice-présidente et préfet de la MRC de Papineau
Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier et conseiller de la ville de Gatineau
Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau
Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche
Monsieur Julien Croteau, président de la commission scolaire des Draveurs, représentant de la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais et du secteur Éducation primaire et secondaire
Madame Sylvie Daigle, représentante du secteur citoyens, citoyennes
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley
Madame Jocelyne Houle, conseillère à la ville de Gatineau
Monsieur Edward J. Mc Cann, maire de la municipalité de Pontiac
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC de Pontiac
Monsieur Guy Morissette, président directeur général de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais, représentant du secteur développement social et santé
Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea
Madame Louise Poirier, conseillère de la ville de Gatineau
Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Madame Marlène Thonnard, présidente de l'Université du Québec en Outaouais, représentante du secteur éducation supérieure, recherche et science
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo
Madame Lise Waters, présidente de l'URLSO, représentante du secteur culture, loisir, sport
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales et des Régions
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

ABSENCES

Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki
Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de l'Ange-Gardien

AUTRES PRÉSENCES

Monsieur Robert Bégin du ministère des Transports du Québec
Madame Gisèle Bernard, responsable régionale du Conseil du Statut de la femme
Madame Cécile Chrétien, conseillère à l'intervention collective régionale de l'Office des personnes handicapées du Québec
Monsieur Marc Dubreuil, directeur régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Monsieur Jean Fink, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Faune)
Monsieur Gonzalo Nunez, porte-parole régional du ministère des Transports du Québec
Monsieur Claude Landry, directeur régional d'Emploi-Québec
Monsieur Stéphane Lauzon du ministère des Transports du Québec
Monsieur Laurent Massicotte, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Monsieur Carol Morin, secrétaire de la CARO, ministère des Affaires municipales et des Régions
Madame Michèle Borchers, vice-présidente de la Coalition contre le méga-dépot de Danford Lake
Monsieur Yannick Boursier, journaliste du Publications Transcontinental
Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le méga-dépot de Danford Lake
Madame Diane Clément, présidente de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais
Madame Suzanne Dagenais, chef de la planification stratégique de la ville de Gatineau
Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO
Madame Brigitte Michaud, directrice générale du cabinet du ministre responsable de la région
Monsieur Gaétan Provencher, président du CREDDO
Monsieur Jean-Marc Purenne, agent de développement à Loisir, Sport Outaouais
Monsieur Charles Thériault, journaliste du journal Le Droit
Monsieur Charles Blais, directeur de la commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, de la CRÉO
Monsieur Pierre Boucher, agent de développement de la CRÉO
Madame Suzanne Chicoine, agente de développement de la CRÉO
Madame Marie-Pierre Chaumont, agente de participation citoyenne, Table jeunesse Outaouais
Madame Kim Claveau, agente de développement, Table jeunesse Outaouais
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Benoît Gauthier, agent de développement de la CRÉO
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO
Madame Roxanne Lauzon, agente de développement de la CRÉO
Monsieur Christian Taillon, agent de développement de la commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, de la CRÉO
Madame Anne-Marie Trudel, agente de développement de la CRÉO

1.- OUVERTURE

En l'absence du président, Madame Paulette Lalande, vice-présidente présidera l'assemblée et ayant constaté le quorum, Madame Lalande ouvre la séance à 10h55.

La présidente souhaite la bienvenue à Monsieur Edward J. Mc Cann, maire de la municipalité de Pontiac compte tenu que selon l'article 21.8 de la loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) qui stipule que le conseil d'administration d'une conférence régionale des élus est composé notamment des « ... maires des municipalités locales de 5 000 habitants et plus » ; et que dans le répertoire des municipalités du Québec du MAMR, en date du 15 avril 2008, la population de la municipalité de Pontiac est de 5 348 habitants.

Madame Lalande félicite Madame Lise Waters, présidente de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais qui a été proclamée personnalité de semaine dans le journal Le Droit pour son implication dans les loisirs et les sports en Outaouais.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-08-09-41

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte de l'ordre du jour en ajoutant un point : 7g1) Nomination d'un représentant de la Table jeunesse Outaouais à la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1.- Ouverture du Conseil d'administration
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Période publique de questions
- 4.- Adoption du procès-verbal de la rencontre du 5 mai 2008 (décision)
- 5.- Rapport du président :
 - a) Activités (information)
 - b) Rapport annuel 2007-2008 :
 - 1 Mot du président
 - 2 Rapport d'activités 2007-2008 (décision)
 - 3 États financiers 2007-2008 – présentation par la vérificatrice comptable (décision)
 - B) Affectation des surplus (décision)
 - 4 Nomination du vérificateur pour l'année 2008-2009 (décision)
 - c) Calendrier des assemblées 2008-2009 (décision)
 - d) Projet de modification des Statuts et règlements de la CRÉO (décision)
 - e) Intervention de Développement économique Canada auprès des organismes à but non lucratif (décision)
 - f) Correspondance
- 6.- Rapport du directeur général :
 - a) Activités (information)
 - b) Plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2008-2009 (présentation et décision)
 - c) Tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), les ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais (information)
 - d) Étude d'impacts de l'attraction du gouvernement fédéral sur les administrations publiques provinciale et municipale de l'Outaouais (décision)
 - e) Entente de partenariat sur l'organisation d'événements sportifs majeurs en Outaouais (décision)
 - f) Revue de presse (décision)

- 7.- Commissions régionales – rapport d’activités :
- a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau
 - 1 Modification des membres de la commission (décision)
 - b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
 - c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
 - d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande
 - 1 Modification des membres de la commission (décision)
 - e) Protection de l’environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Louise Poirier
 - 1 État de situation - matières résiduelles – Table des préfets (information)
 - 2 Entente de collaboration et de partenariat Outaouais-Laurentides (décision)
 - f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l’Outaouais, Monsieur Marc Carrière
 - 1 Financement des tables locales de concertation (frais de réunion et de coordination) (décision)
 - 2 Entente portant sur les échanges d’information géographique gouvernementale dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire (décision)
 - 3 Visite de projets à l’aménagement écosystémique de forêts de feuillus durs au Vermont (décision)
 - 4 Cartographie de l’utilisation actuelle de la forêt publique de l’Outaouais par les membres de la Première Nation algonquine de Kitigan Zibi (décision)
 - 5 Cartographie des Grands Écosystèmes pour l’aménagement de l’Outaouais (décision)
 - 6 Participation à la campagne régionale d’information sur la protection des lacs et des cours d’eau en Outaouais (décision)
 - 7 Analyse coûts/bénéfices de la villégiature sur territoire public en Outaouais dans une perspective municipale (ou MRC) – Phase I : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (CREDDO) (décision)
 - g) Table jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussièrès
 - 1 Nomination d’un représentant de la Table jeunesse Outaouais à la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec (décision)

*

- 8.- Comité régional – rapport d’activités :
- a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle

- 9.- PROJETS - Fonds de développement régional (FDR) :

Axe développement économique et emploi :

- a) Transfert du Train à vapeur Gatineau – Chelsea – La Pêche (décision)
- b) CDET – Plan d’action 2008-2009 (décision)
- c) CRTL – Plan de développement 2008-2010 (décision)

Axe développement social et santé :

- d) Étude – Entrepôt régional en sécurité alimentaire en Outaouais (décision)
- e) Jebenevole.ca (décision)

Axe culture, loisir, sport :

- f) Musiqu’en Nous 2008 (décision)

Axe protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :

- g) Campagne régionale d'information et de sensibilisation sur la protection des lacs, des cours d'eau et de lutte contre les cyanobactéries – Été 2008 (décision)

Entente spécifique agroalimentaire :

- h) CRÉDÉTAO – Plan d'action 2008-2009 (décision)
- i) TCAO – Plan d'action 2008-2009 (décision)
- j) Millet perlé-sucré – adaptation culturelle (décision)
- k) Démarrage du marché de solidarité régionale de l'Outaouais (décision)
- l) Promotion des marchés publics de l'Outaouais – Saison 2008 (décision)

Entente spécifique – conditions de vie des aînés :

- m) Volet I – Résidences pour personnes âgées de La Pêche (décision)
- n) Volet I – Centre des aînés de Gatineau – projet de développement (décision)

Entente spécifique sur la jeune relève amateur en loisir culturel :

- o) Adoption des projets 2008 (décision)

Entente de partenariat en tourisme :

- p) Aventure Laffèche – Parc aérien 2 (décision)

- 10.- PROJETS – Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais – Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) :

- a) Explorer et valider un traitement sylvicole pour les érablières sur sites pauvres (décision)
- b) Élaboration d'un plan d'action visant la gestion écosystémique des ressources naturelles sur territoire public en Outaouais (décision)
- c) Mandats d'expertises à l'égard des recommandations inscrites dans l'avis régional sur le Livre vert « La forêt, pour construire le Québec de demain » (décision)

- 11.- PROJETS – Fonds régional d'investissement Jeunesse (FRIJ) :

FRIJ – Projets jeunesse locaux :

- a) Fête champêtre émergente (décision) – des Collines
- b) Marché de solidarité régionale de l'Outaouais (décision) – Gatineau
- c) Festival Outaouais Émergent (décision) – Gatineau
- d) RÉEL Radio (décision) – Gatineau
- e) Pierre qui roule (décision) – Papineau
- f) Auberge de jeunesse Papineau (décision) – Papineau
- g) École artistique d'été (décision) – Papineau
- h) Vie active et plein air Pontiac (décision) – Pontiac
- i) Création d'une entreprise en transformation agroalimentaire (décision) – Pontiac
- j) Stage en réalisation de travaux en amélioration forestière (décision) – Vallée-de-la-Gatineau
- k) Compostage communautaire (décision) – Vallée-de-la-Gatineau
- l) Centre Jean-Bosco de Maniwaki (décision) – Vallée-de-la-Gatineau

- 12.- Présentation du Pacte pour l'emploi par Monsieur Claude Landry, directeur régional, Emploi-Québec

- 13.- Levée de l'assemblée

3.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Madame Michèle Borchers de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake demande la parole. Elle demande au président de la Table des préfets, Monsieur Pierre Rondeau, si le dossier sur les matières résiduelles progresse et si un consultant a été choisi pour établir les consultations.

Monsieur Pierre Rondeau l'informe que le comité technique est en analyse pour le choix d'un consultant et que cela devrait se faire prochainement.

Madame Nicole Desroches informe les membres qu'en collaboration avec l'Office national du Film, il y aura présentation du film *Le monde selon Monsanto* le 16 juin 2008 à 17h00 à l'Université du Québec en Outaouais au Pavillon Lucien Brault.

4.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 5 MAI 2008

CA-08-09-42

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le procès-verbal du conseil d'administration du 5 mai 2008 tel que libellé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 10h35, le président, Monsieur Marc Carrière reprend la présidence de la séance.

5.- RAPPORT DU PRÉSIDENT

a) Activités :

Le président informe les membres que quatre ententes spécifiques seront annoncées bientôt, que la convention collective a été signée avec le personnel de la CRÉO et qu'il a participé à plusieurs rencontres depuis le dernier conseil d'administration :

Le 9 mai, Forum sur les Lacs à St-Adèle.

Le 28 mai, rencontre avec les présidents des commissions régionales.

Le 28 mai, conférence de presse avec le ministre responsable de la région et les députés pour le lancement des projets du Fonds régional investissement jeunesse de la Table jeunesse Outaouais.

Le 4 juin, Groupe de travail sur la biomasse forestière à Montréal.

Le 7 juin, Comité régional du projet Train à vapeur Hull – Chelsea – Wakefield.

b) Rapport annuel 2007-2008 :

1 Mot du président :

L'année 2007-2008 s'inscrit dans ce qui devient une tradition pour la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, elle aura été marquante et cela à plus d'un égard.

Marquante par le nombre d'ententes spécifiques élaborées et signées. En effet, la CRÉO aura signé en 2008 les dix ententes suivantes :

- Plan régional d'accessibilité aux services de garde en Outaouais
- Régionalisation de l'immigration en Outaouais
- Adaptation des services et des infrastructures pour les personnes âgées
- Égalité entre les femmes et les hommes
- Développement de l'offre touristique de l'Outaouais
- Mise en valeur du patrimoine bâti
- Soutien aux jeunes artistes professionnels et à la consolidation des organismes artistiques professionnels
- Jeune relève amateur en loisir culturel
- Déploiement de l'approche intégrée de lutte à la pauvreté
- Planification du transport collectif régional.

Et signera sous peu les deux ententes suivantes :

- Développement durable du secteur agroalimentaire
- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public (Financement des 5 prochaines années).

Toutes ces ententes doteront la CRÉO de moyens accrus afin de permettre à l'Outaouais de réaliser, avec le gouvernement du Québec et ses partenaires régionaux, des actions régionales structurantes qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques de la planification stratégique 2007-2012 de l'Outaouais.

Je tiens à souligner que la CRÉO n'aurait pu développer toutes ces ententes sans la décision du gouvernement du Québec d'augmenter de 57,7% et de façon récurrente le budget annuel du Fonds de développement régional (FDR), qui atteint maintenant le montant de 2 536 686 \$.

La CRÉO a également émis sept avis régionaux afin de promouvoir et influencer le développement de l'Outaouais. Dans sa volonté de concerter et de soutenir les acteurs de la région, tout en respectant leurs missions et leurs mandats, la CRÉO aura réalisé et adopté une série d'avis régionaux portant notamment sur :

- Les besoins en services de garde des familles de l'Outaouais - Besoins en nombre de places et l'implantation d'un service d'inscription régionalisé
- L'agroalimentaire en Outaouais : un enjeu de développement régional
- Les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie
- Un regard neuf sur le patrimoine culturel
- La consolidation des aires protégées en Outaouais
- L'avenir du secteur forestier québécois, déposé lors du sommet
- L'avis de l'Outaouais sur le Livre vert « La forêt, pour construire le Québec de demain »

La CRÉO aura également tenu son premier Forum intersectoriel en janvier 2008. Ce forum annuel permettra dorénavant de faire le point sur les actions régionales structurantes et intersectorielles et de mobiliser les acteurs régionaux vers l'atteinte de notre vision collective de développement.

Pour l'année 2007-2008, le conseil d'administration de la CRÉO aura engagé, dans le cadre du Fonds de développement, un montant total de 1 043 152 \$ qui aura permis de financer 41 projets régionaux structurants qui généreront des retombées de 6 846 462 \$.

En 2007-2008, chaque dollar investi par le FDR aura généré un effet levier de 5,50 dollars. J'aimerais remercier sincèrement notre permanence pour leur implication professionnelle et personnelle dans la réalisation des mandats de la CRÉO et de notre vision du développement de l'Outaouais. Je tiens à souligner, au nom de l'ensemble des membres du conseil d'administration, tout le travail qui a été accompli au cours de la dernière année.

Je tiens à remercier tous nos partenaires qui se sont investis cette année dans l'élaboration de nos ententes spécifiques et qui s'investiront dans les années à venir dans leur réalisation.

Je veux également remercier chacun des membres des commissions régionales et chacun des membres du conseil d'administration pour leur support, leur implication et leur contribution.

Vous me permettrez, en terminant, un merci particulier à Madame Paulette Lalande, vice-présidente et à Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier pour leur disponibilité et leurs précieux conseils.

2 Rapport d'activités 2007-2008 :

Le président présente aux membres le rapport d'activités 2007-2008.

CA-08-09-43

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le rapport d'activités 2007-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 États financiers 2007-2008 :

Madame Louise Verville, vérificatrice pour la CRÉO présente les états financiers 2007-2008 et fait son rapport. Elle se dit satisfaite des contrôles qu'elle a effectué. Elle présente une image fidèle de la Conférence et précise qu'il y a eu des changements dans la présentation. Madame Verville souhaite que la CRÉO crée un comité des finances.

CA-08-09-44

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte les états financiers 2007-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) Affectation des surplus :

ATTENDU QUE la dissolution du Conseil régional de développement (CRDO) a été autorisée par le conseil d'administration ;

ATTENDU QU'au 31 mars 2008, les actifs et les passifs du CRDO, dont la Maison de l'Outaouais, ont été transférés à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le besoin de renflouer l'encaisse de la Maison de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le besoin de réfection d'une partie de la toiture de la Maison de l'Outaouais est estimé à 65 000 \$;

CA-08-09-45

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à affecter un montant de 153 533 \$ provenant des ses actifs nets non affectés au renflouement de l'encaisse de la Maison de l'Outaouais.

ET

que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à affecter un montant de 65 000 \$ provenant de ses actifs nets non affectés pour la réfection d'une partie de la toiture de la Maison de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Nomination du vérificateur pour l'année 2008-2009 :

CA-08-09-46

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais confie à Madame Louise Verville, FCA le mandat de préparer les états financiers vérifiés de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et de la corporation du Fonds d'aide aux entreprises (FAE) pour l'année 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Calendrier des assemblées 2008-2009 :**

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le calendrier des assemblées du conseil d'administration 2008-2009, que les endroits où auront lieu les assemblées dans les MRCs soient déposés au prochain conseil d'administration et que la date du 18 mai 2009 soit changée au 11 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) **Projet de modification des Statuts et règlements de la CRÉO :**

CA-08-09-48

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Michel Allard

propose que le conseil d'administration que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte les modifications apportées aux Statuts et règlements de la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Intervention de Développement économique Canada auprès des organismes à but non lucratif :**

ATTENDU QU'en février dernier, le ministre du Travail et de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, l'honorable Jean-Pierre Blackburn, annonçait sa ferme intention de redéfinir les priorités et les orientations des programmes d'aide de *Développement économique Canada (DEC)* en matière d'initiatives de développement économique dans les régions du Québec ;

ATTENDU QU'en vertu de ces nouvelles orientations, les organismes de développement économique à but non lucratif ne pourront plus compter sur une aide financière récurrente ;

ATTENDU QUE ce soutien financier de près de 200 millions de dollars permet pourtant à plusieurs organismes stratégiques, tels que les centres de recherche et de développement, de contribuer concrètement et de manière constante au dynamisme économique des régions en établissant par exemple des partenariats entre les institutions et le milieu des affaires ;

ATTENDU QUE la décision du ministre risque donc de mettre en péril l'existence d'organismes essentiels au développement économique de toutes les régions du Québec ;

ATTENDU QU'en vertu de nouveaux critères d'aide financière, les organismes de développement ne pourront compter que sur des mesures ponctuelles, sans aucun potentiel de récurrences ;

ATTENDU QUE ces modalités auront pour effet de fragiliser et de mettre en péril l'existence des organismes en les plongeant dans une constante incertitude à l'égard de leur financement ;

ATTENDU QUE ces organismes doivent compter sur un soutien à long terme pour qu'ils puissent remplir efficacement leur mission de développement économique ;

ATTENDU QUE cette décision risque de compromettre les programmes ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) étant donné que les partenaires essentiels à la réussite de ces programmes ne pourront plus compter sur un financement stable de DEC ;

ATTENDU QUE dans une lettre conjointe, l'Union des municipalités du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal ont fait part au ministre Blackburn de leur inquiétude à l'égard de sa décision de revoir les critères d'attribution du soutien financier aux organismes de développement économique à but non lucratif ;

ATTENDU QUE lors de la visite du ministre Blackburn à la CRÉO, les membres du conseil d'administration avaient déjà sensibilisé le ministre à cet effet ;

CA-08-09-49

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Steve Harris

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande au ministre du Travail et de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, l'honorable Jean-Pierre Blackburn de réévaluer sa décision, en insistant sur le fait que le soutien financier accordé à ces organismes contribue au dynamisme économique et à l'occupation durable de toutes les régions du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Correspondance :

Le président dépose la correspondance reçue et envoyée depuis le dernier conseil d'administration.

6.- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

a) Activités :

Le président demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter ses activités.

Monsieur Jean Hébert informe les membres que Madame Roxanne Lauzon a quitté la CRÉO pour le poste de directrice générale adjointe à la MRC de Papineau. Monsieur Hébert souligne l'excellence de son travail.

De plus, le contrat de Madame Kim Claveau, agente de développement à la Table jeunesse Outaouais se terminera en août prochain et il souligne l'excellence de son travail.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Christian Taillon qui assumera le poste d'agent de développement à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

Aussi, il souhaite la bienvenue à Monsieur Benoît Gauthier qui assumera le poste d'agent de développement pour l'entente spécifique sur la lutte à la pauvreté.

Il a participé au Forum sur l'entrepreneuriat le 7 mai dernier.

Le 7 juin, il a participé à une rencontre avec les partenaires concernant le Train à vapeur Gatineau-Chelsea-La Pêche et une fiche de projet est déposée à ce conseil d'administration.

À deux reprises, soit le 9 mai et le 12 juin, il a participé aux rencontres de la Politique de développement social de la ville de Gatineau.

Il informe les membres que la prochaine Table Québec-Régions aura lieu le 26 juin 2008 et qu'il sera en vacances du 23 juin au 11 juillet 2008. Monsieur Charles Blais, directeur de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public assurera l'intérim de la direction générale.

b) Plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2008-2009 :

Le président demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter le Plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2008-2009.

CA-08-09-50

Madame Louise Poirier appuyée par
Madame Jocelyne Houle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le Plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais :

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert présente le résumé du tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais.

d) Étude d'impacts de l'attraction du gouvernement fédéral sur les administrations publiques provinciale et municipale de l'Outaouais :

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 ;

ATTENDU QUE l'enjeu de *développer une main d'œuvre compétente et qualifiée en fonction des besoins actuels et émergents du marché du travail* a été priorisé dans l'axe développement économique et emploi de la PSR 2007-2012, avec comme objectif stratégique, notamment, de mettre en œuvre des stratégies de planification et de rétention de la main d'œuvre en regard des grands enjeux démographiques ;

ATTENDU QUE dans l'axe développement économique et emploi, on a également identifié comme priorité de maintenir et développer notre capacité d'agir et d'investir en développement local et régional, et ce dans le but de maintenir et consolider la présence du gouvernement du Québec en région, de consolider et développer les emplois offerts dans l'ensemble du territoire par l'administration publique québécoise de même que pour s'assurer que les organisations locales, régionales et sectorielles obtiennent les ressources nécessaires à la mise en œuvre des orientations de développement ;

ATTENDU QUE les départs à la retraite prévus au cours des prochaines années engendrent des défis importants quant à l'attraction d'une main d'œuvre suffisante et qu'il importe d'assurer une relève de qualité ;

ATTENDU QUE la région a besoin de documenter la problématique de l'attraction et de la rétention de la main d'œuvre dans la fonction publique et l'administration municipale, particulièrement à Gatineau, dans le contexte hautement concurrentiel que constitue la Région de la Capitale nationale du Canada ;

ATTENDU QUE cette étude régionale est menée en partenariat avec Emploi-Québec, la ville de Gatineau et la Conférence administrative régionale de l'Outaouais (CARO) ;

CA-08-09-51

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à agir en tant que promoteur du projet et à verser à son budget de fonctionnement, dans le cadre du Fonds de développement régional, un montant maximal de 20 000 \$ représentant 25% du coût total du projet pour la réalisation du projet *Étude d'impacts de l'attraction du gouvernement fédéral sur les administrations publiques provinciale et municipale de l'Outaouais* .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Entente de partenariat sur l'organisation d'événements sportifs majeurs en Outaouais :

CA-08-09-52

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais approuve les objectifs du projet d'entente de partenariat sur l'organisation d'événements sportifs majeurs en Outaouais 2008-2010.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais réserve, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) un montant maximal de 5 000 \$/an sur 3 ans (2008, 2009, 2010) afin d'atteindre les objectifs du projet d'entente.

ET

Que le Conseil d'administration mandate le président et le directeur général pour autoriser et engager la contribution financière de la CRÉO afin d'atteindre les objectifs du projet d'entente de partenariat sur l'organisation d'événements sportifs majeurs en Outaouais 2008-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Revue de presse :

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

7.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la commission régionale Développement social et santé fait le résumé des activités de la commission. Il souhaite bonne chance à Madame Roxanne Lauzon dans ses nouvelles fonctions. De plus, il présente un projet de résolution.

1 Modification des membres de la commission :

ATTENDU QUE la ville de Gatineau élabore actuellement sa politique de développement social et que ses enjeux rejoignent ceux de l'axe Développement social et santé de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 ;

ATTENDU QU'il est important que les interventions de la Commission régionale Développement social et santé et de la ville de Gatineau s'arriment dans le but d'obtenir les objectifs escomptés pour chacune de ces instances dans le cadre de leur planification stratégique respective ;

ATTENDU QUE la ville de Gatineau désire siéger à la Commission régionale Développement social et santé et recommande la candidature de Madame Agathe Lalande, chef, Division de la qualité de vie et du développement communautaire ;

ATTENDU QUE Madame Sylvie Grenier n'est plus disponible pour agir à titre de représentante de l'Association des centres de la petite enfance de l'Outaouais (ACPEO) au sein de la Commission ;

ATTENDU QUE l'ACPEO recommande la candidature de Madame Louise Valiquette pour la représenter ;

CA-08-09-53

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais accepte la candidature de Madame Agathe Lalande à titre de représentante de la ville de Gatineau au sein de la Commission régionale Développement social et santé.

ET

que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais remplace Madame Sylvie Grenier par Madame Louise Valiquette à titre de représentante de l'ACPEO dans la composition de la commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters :

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, loisir, sport fait le résumé des activités de la commission.

c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins :

Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique et emploi informe les membres qu'il n'y pas eu de rencontre depuis le dernier conseil d'administration.

d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande :

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, recherche et science fait le résumé des activités de la commission. Elle mentionne que la commission régionale débute où la Table éducation Outaouais se termine.

Madame Marlène Thonnard, membre de la Table éducation Outaouais informe les membres que la CRÉO sera interpellée dans les dossiers suivants : la persévérance scolaire, le plan d'aménagement de la planification de la formation professionnelle et technique et une demande d'appui pour le financement de cohabitation avec le Collège Nouvelles Frontières et l'Université du Québec en Outaouais.

1 Modification des membres de la commission :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a créé cinq commissions régionales pour le développement de l'Outaouais, dont la commission Éducation, recherche et science ;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté la nouvelle composition de la commission Éducation, recherche et science en décembre 2007, que cette composition précisait qu'un siège est réservé d'office à un (1) représentant(e) « Éducation » du conseil d'administration de la CRÉO et que Madame Marlène Thonnard, représentante de la société civile du secteur « Éducation supérieure » au conseil d'administration de la CRÉO, a été nommée à ce poste ;

ATTENDU QUE les membres de la commission Éducation, recherche et science recommandent d'ajouter un poste à la commission pour que les deux (2) représentant(e)s « Éducation » du conseil d'administration de la CRÉO y siègent, et ainsi, puissent assurer un meilleur suivi des dossiers « Éducation » auprès des autres membres de la CRÉO ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la CRÉO a nommé Monsieur Julien Croteau, représentant de la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais (CCSO), au siège de représentant de la société civile du secteur « Éducation primaire et secondaire » ;

CA-08-09-54

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais modifie la composition de la commission Éducation, recherche et science pour que les deux (2) représentant(e)s «Éducation» du conseil d'administration de la CRÉO y siègent, et que, conséquemment, Monsieur Julien Croteau soit automatiquement nommé comme membre de la commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Louise Poirier, présidente :**

Madame Louise Poirier, présidente de la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire fait le résumé des activités de la commission.

1 **État de situation – matières résiduelles – Table des préfets :**

Monsieur Pierre Rondeau a déjà fait l'état de situation sur les matières résiduelles en répondant à la période publique de questions.

2 **Entente de collaboration et de partenariat Outaouais-Laurentides :**

ATTENDU QUE le 17 mars 2008, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté un cadre de référence régional, comme document de base à des consultations qui se sont tenues entre mars et avril dans les MRCs et la ville de Gatineau ;

ATTENDU QUE les MRC de Papineau, de La Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais et de Pontiac ont adopté des résolutions d'appui au cadre de référence de la CRÉO et signifier leur volonté respective, d'être associées au plan d'action régional de la CRÉO ;

ATTENDU QUE la négociation entourant la signature d'une entente de partenariat avec la région des Laurentides relativement au transfert d'expertise et l'utilisation en Outaouais, des outils de communication et de sensibilisation développés pour le programme Bleu Laurentides ont été identifiés comme prioritaires par les partenaires associés à la démarche régionale de la CRÉO ;

ATTENDU QUE ce projet permettra à la région de bénéficier de l'expertise et de partager les connaissances sur la protection des lacs, les cours d'eau et l'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE l'entente vise, à l'échelle des deux régions administratives, la complémentarité des actions en matière de protection et de mise en valeur des cours d'eau et des lacs ;

ATTENDU QUE l'entente préconise une approche d'intervention régionale qui préconise la mise en œuvre de mécanismes de collaboration et de concertation entre les scientifiques, les représentants des organismes environnementaux, les MRCs, les municipalités, les conseils régionaux de l'environnement (CREDD et CRE Laurentides), les organismes de bassins versants (OBV) et les associations de riverains ;

ATTENDU QUE l'approche d'intervention *Bleu Laurentides* s'inscrit dans la Planification stratégique régionale de l'Outaouais 2007-2012 tant au niveau de l'approche intégrée que dans la stratégie de développement régional ;

ATTENDU QUE les membres du groupe d'action régional et de la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la CRÉO, recommandent unanimement la réalisation de ce projet novateur, de la CRÉO ;

CA-08-09-55

Madame Louise Poirier appuyée par
Madame Jocelyne Houle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, Monsieur Mac Carrière, président et Monsieur Jean Hébert, directeur général, à finaliser les termes de l'entente et à signer le protocole avec la région des Laurentides au nom de la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Poirier souligne l'excellent travail et le soutien de Monsieur Daniel Fortin dans ce dossier.

f) **Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière :**

Le président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais fait le résumé des activités de la commission et présente sept projets de résolution.

1 **Financement des tables locales de concertation (frais de réunion et de coordination) :**

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise que la CRRNTO est le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socio-économiques de la région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public, et qu'elle relève du conseil d'administration de la CRÉO à qui elle soumet ses recommandations ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise également que la *Table des commissaires* est le lieu où s'exerce la concertation entre les représentants dûment désignés par les organismes partenaires de la région.

Aussi, la *Table des commissaires* a comme principal mandat de convenir des recommandations à être transmises au conseil d'administration de la CRÉO en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale prévoit la mise en place de *Tables locales de concertation* afin d'assurer la prise en considération des préoccupations et des aspirations exprimées par les communautés de chacun des territoires de MRC ;

ATTENDU QUE le 11 février 2008, la CRÉO a adopté les *Modalités de fonctionnement des Tables locales de concertation*, lesquelles modalités ont été insérées dans le *Règlement de la CRRNTO* ;

ATTENDU QUE les *Tables locales de concertation* ont un rôle de premier plan en ce qui concerne l'élaboration du PRDIRT ainsi que la planification intégrée des activités sur territoire public en Outaouais ;

ATTENDU QUE le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente # 2) s'élève à 171 460 \$;

ATTENDU QU'à sa séance du 22 mai 2008, la Table des commissaires (CRRNTO) a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'autoriser, pour l'exercice financier 2008-2009, une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ pour chacune des quatre (4) Tables locales de concertation en Outaouais et ce, pour couvrir les frais de réunion et de coordination ;

CA-08-09-56

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, pour l'exercice financier 2008-2009, une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ pour chacune des quatre (4) Tables locales de concertation en Outaouais et ce, pour couvrir les frais de réunion et de coordination. Aussi, ces quatre (4) enveloppes budgétaires seront prises à même le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente #2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 **Entente portant sur les échanges d'information géographique gouvernementale dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire :**

ATTENDU QUE le 5 mars 2008, le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (PAIR) (réf. au décret 179-2008) ;*

Ce faisant, il a invité chacune des conférences régionales des élus à ratifier une entente spécifique d'une durée de cinq (5) ans, laquelle vise le financement des activités liées à leurs CRRNTs respective, i.e. :

1. Les activités liées au fonctionnement administratif de la CRRNT ;
2. Les activités liées à la réalisation et à la mise en œuvre du PRDIRT ;
3. Les activités liées à tout autre mandat ou responsabilité confié par le MRNF, la CRÉ ou les communautés autochtones ;

ATTENDU QUE le 5 mai 2008, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté une résolution par laquelle :

1. Monsieur Jean Hébert, directeur général de la CRÉO est mandaté pour discuter et convenir avec le directeur général du MRNF en Outaouais les conditions rattachées à l'entente spécifique à être ratifiée par la CRÉO ;
2. Monsieur Marc Carrière, président de la CRÉO est mandaté pour signer au nom de la CRÉO l'entente spécifique relative au PAIR ;

ATTENDU QUE dans la foulée de l'entente spécifique relative au PAIR, la CRÉO est également invitée à ratifier, avec le MRNF, une entente particulière sur le partage de données informatiques dans le cadre des activités de sa CRRNT ;

ATTENDU QUE le 27 mai 2008, la direction régionale du MRNF en Outaouais a présenté à la CRÉO le *Projet d'entente portant sur les échanges d'information géographique gouvernementale dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire ;*

ATTENDU QUE le 2 juin 2008, la CRÉO a transmis au MRNF ses commentaires à l'endroit de ce projet d'entente ;

ATTENDU QUE la CRÉO entend utiliser les services de l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (L'ATINO) pour voir à l'hébergement et au traitement des données informatiques dans le cadre des activités de la CRRNTO ;

ATTENDU QUE le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente # 2) s'élève à 171 460 \$;

CA-08-09-57

Madame Paulette Lalande appuyée par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate Monsieur Jean Hébert, son directeur général, afin de discuter et de convenir avec le directeur général du MRNF en Outaouais les conditions rattachées à l'entente portant sur les échanges d'information géographique gouvernementale dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire à être ratifiée par la CRÉO.

ET

Mandate Monsieur Marc Carrière, son président, à signer au nom de la CRÉO l'entente portant sur les échanges d'information géographique gouvernementale dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire.

ET

Autorise, pour l'exercice financier 2008-2009, une enveloppe budgétaire de 25 000 \$ visant les frais associés à l'hébergement et au traitement des données informatiques dans le cadre des activités de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* par l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (L'ATINO). Aussi, cette enveloppe budgétaire sera prise à même le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente #2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 Visite de projets à l'aménagement écosystémique de forêts de feuillus durs au Vermont :

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise que la CRRNTO est le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socio-économiques de la région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public, et qu'elle relève du conseil d'administration de la CRÉO à qui elle soumet ses recommandations ;

ATTENDU QU'il est de la volonté du gouvernement du Québec et de la région de l'Outaouais de prendre le virage de l'aménagement écosystémique en ce qui a trait à la gestion intégrée des ressources naturelles sur territoire public en Outaouais ;

ATTENDU QU'il est de la volonté de la région de l'Outaouais d'exercer un leadership, à l'échelle nationale, en ce qui a trait à l'aménagement et à la sylviculture des forêts de feuillus durs et de pins au Québec ;

ATTENDU QUE le 15 octobre 2007, la CRÉO a adopté une résolution visant la tenue d'un premier colloque régional sous la thématique de l'aménagement écosystémique de la forêt feuillue en Outaouais ;

ATTENDU QUE ce premier colloque s'est tenu les 13, 14 et 15 mai 2008 et ce, sous l'appellation du *Symposium nord-américain sur l'aménagement écosystémique de la forêt feuillue* ;

ATTENDU QUE cet événement a permis aux acteurs de la région de l'Outaouais de prendre connaissance des divers projets qui sont en cours et dont le but est de développer les savoir et les savoir-faire à l'aménagement écosystémique de forêts de feuillus durs ;

ATTENDU QU'il y a actuellement, dans l'état du Vermont, deux projets d'aménagement écosystémique qui s'avèrent très intéressants pour la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente #2) s'élève à 171 460 \$;

ATTENDU QU'à sa séance du 17 janvier 2008, la Table des commissaires (CRRNTO) a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO de retenir, à titre d'actions jugées prioritaires pour la région à l'égard de son plan d'action sur la possibilité forestière en Outaouais, cinq (5) actions dont celle *de voir à l'élaboration d'un plan d'action visant la gestion écosystémique des ressources naturelles sur territoire public en Outaouais* ;

CA-08-09-58

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, pour l'exercice financier 2008-2009, une enveloppe budgétaire maximale de 10 000 \$ versée à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) pour permettre à un groupe d'acteurs de la région de l'Outaouais d'aller dans l'état du Vermont pour être davantage informé à l'égard des projets d'aménagement écosystémique qui s'y déroulent. Aussi, cette enveloppe budgétaire sera prise à même le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente #2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Cartographie de l'utilisation actuelle de la forêt publique de l'Outaouais par les membres de la Première Nation algonquine de Kitigan Zibi :

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise que la CRRNTO est le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socio-économiques de la

région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public, et qu'elle relève du conseil d'administration de la CRÉO à qui elle soumet ses recommandations ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise également que la *Table des commissaires* est le lieu où s'exerce la concertation entre les représentants dûment désignés par les organismes partenaires de la région.

Aussi, la *Table des commissaires* a comme principal mandat de convenir des recommandations à être transmises au conseil d'administration de la CRÉO en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public ;

ATTENDU QU'il est de la volonté de tous les acteurs de la région de l'Outaouais de développer un réel partenariat avec les communautés autochtones pour voir à la gestion intégrée des ressources naturelles sur territoire public en Outaouais ;

ATTENDU QUE le 5 mars 2008, le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (PAIR)* (réf. au décret # 179-2008) ;

Ce faisant, il a invité chacune des conférences régionales des élus à ratifier une entente spécifique d'une durée de cinq (5) ans, laquelle vise le financement des activités liées à leurs CRRNTs respective, i.e. :

1. Les activités liées au fonctionnement administratif de la CRRNT ;
2. Les activités liées à la réalisation et à la mise en œuvre du PRDIRT ;
3. Les activités liées à tout autre mandat ou responsabilité confié par le MRNF, la CRÉ ou les communautés autochtones ;

ATTENDU QUE la cartographie de l'utilisation actuelle de la forêt publique de l'Outaouais par les membres de la Première Nation algonquine de Kitigan Zibi Anishinabeg se veut une activité intimement liée à la réalisation et à la mise en œuvre du PRDIRT ;

ATTENDU QUE la CRÉO comprend que la Première Nation algonquine de Kitigan Zibi Anishinabeg est en discussion avec les gouvernements du Canada et du Québec afin de faire reconnaître certains droits.

À cet égard, la CRÉO juge important de mentionner qu'elle laisse aux représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec tout le dossier des revendications faites par la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg.

Ainsi, l'appui financier apporté par la CRÉO pour la réalisation du projet proposé par la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg ne doit en aucune façon être interprété comme étant un appui à quelque revendication que ce soit ;

ATTENDU QUE la Première Nation algonquine de Kitigan Zibi Anishinabeg remettra à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais une copie de l'ensemble des fichiers numérisés produits dans le cadre du projet et permettra à la CRÉO d'utiliser les données qu'ils contiennent aux fins de réalisation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) ;

ATTENDU QUE le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente # 2) s'élève à 171 460 \$;

CA-08-09-59

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Michael McCrank

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, à la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg, un montant maximal de 83 725 \$ pour la réalisation du projet intitulé : *Cartographie de l'utilisation actuelle de la forêt publique de l'Outaouais par les membres de la Première Nation algonquine de Kitigan Zibi Anishinabeg*. Aussi, ce montant sera pris à même le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente #2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 Cartographie des Grands Écosystèmes pour l'aménagement de l'Outaouais :

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise que la CRRNTO est le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socio-économiques de la région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public, et qu'elle relève du conseil d'administration de la CRÉO à qui elle soumet ses recommandations ;

ATTENDU QUE le 5 mars 2008, le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (PAIR)* (réf. au décret # 179-2008) ;

Ce faisant, il a invité les conférences régionales des élus à ratifier une entente spécifique d'une durée de cinq (5) ans, laquelle vise le financement des activités liées à leurs CRRNTs respectives, i.e. :

1. Les activités liées au fonctionnement administratif de la CRRNT ;
2. Les activités liées à la réalisation et à la mise en œuvre du PRDIRT ;
3. Les activités liées à tout autre mandat ou responsabilité confié par le MRNF, la CRÉ ou les communautés autochtones ;

ATTENDU QU'il est de la volonté du gouvernement du Québec et de la région de l'Outaouais de prendre le virage de l'aménagement écosystémique en ce qui a trait à la gestion intégrée des ressources naturelles sur territoire public en Outaouais ;

ATTENDU QU'il est de la volonté de la région de l'Outaouais d'exercer un leadership, à l'échelle nationale, en ce qui a trait à l'aménagement et à la sylviculture des forêts de feuillus durs et de pins au Québec ;

ATTENDU QUE le 15 octobre 2007, la CRÉO a adopté une résolution visant la tenue d'un premier colloque régional sous la thématique de l'aménagement écosystémique de la forêt feuillue en Outaouais ;

ATTENDU QUE ce premier colloque s'est tenu les 13, 14 et 15 mai 2008 et ce, sous l'appellation du *Symposium nord-américain sur l'aménagement écosystémique de la forêt feuillue* ;

ATTENDU QUE cet événement a permis aux acteurs de la région de l'Outaouais de prendre connaissance de l'outil informatique développé par l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF), lequel permet la saisie et le traitement de données dans le but d'aider à la prise de décision dans une approche de gestion écosystémique ;

ATTENDU QUE le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente #2) s'élève à 171 460 \$;

ATTENDU QU'à sa séance du 17 janvier 2008, la Table des commissaires (CRRNTO) a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO de retenir, à titre d'actions jugées prioritaires pour la région à l'égard de son plan d'action sur la possibilité forestière en Outaouais, cinq (5) actions dont celle *de voir à l'élaboration d'un plan d'action visant la gestion écosystémique des ressources naturelles sur territoire public en Outaouais* ;

CA-08-09-60

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser à l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF), pour l'exercice financier 2008-2009, un montant maximal de 10 700 \$ pour permettre la réalisation du projet *Cartographie des Grands Écosystèmes pour l'aménagement écosystémique de l'Outaouais*. Aussi, ce montant sera pris à même le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente #2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 **Participation à la campagne régionale d'information sur la protection des lacs et des cours d'eau en Outaouais :**

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise que la CRRNTO est le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socio-économiques de la région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public, et qu'elle relève du conseil d'administration de la CRÉO à qui elle soumet ses recommandations ;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, la CRÉO a adopté le règlement de la CRRNTO, lequel stipule que la CRRNTO « *traite de toute question qui touche les ressources naturelles sur territoire public, notamment les écosystèmes forestiers, l'eau, l'air, les sols, les aires protégées ainsi que l'ensemble des activités qui peuvent s'y exercer* » ;

ATTENDU QUE la CRÉO voit à la mise en place d'une *Campagne régionale d'information et de sensibilisation sur la protection des lacs, des cours d'eau et de lutte contre les cyanobactéries* pour la saison estivale 2008 ;

ATTENDU QUE cette campagne régionale d'information s'adresse, entre autre chose, aux utilisateurs (villégiateurs, randonneurs et autres) du territoire public en Outaouais ;

ATTENDU QUE le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente #2) s'élève à 171 460 \$;

CA-08-09-61

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, pour l'exercice financier 2008-2009, un montant maximal de 10 000 \$ au budget de fonctionnement de la CRÉO afin de financer la campagne, *Campagne régionale d'information sur la protection des lacs et des cours d'eau en Outaouais*. Aussi, cette enveloppe budgétaire sera prise à même le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente #2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 **Analyse coûts/bénéfices de la villégiature sur territoire public en Outaouais dans une perspective municipale (ou MRC) – Phase I : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :**

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise que la CRRNTO est le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socio-économiques de la région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public, et qu'elle relève du conseil d'administration de la CRÉO à qui elle soumet ses recommandations ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise également que la *Table des commissaires* est le lieu où s'exerce la concertation entre les représentants dûment désignés par les organismes partenaires de la région.

Aussi, la *Table des commissaires* a comme principal mandat de convenir des recommandations à être transmises au conseil d'administration de la CRÉO en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public ;

ATTENDU QUE le 5 mars 2008, le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (PAIR) (réf. au décret # 179-2008)* ;

Ce faisant, il a invité chacune des conférences régionales des élus à ratifier une entente spécifique d'une durée de cinq (5) ans, laquelle vise le financement des activités liées à leurs CRRNTs respectives, i.e. :

1. Les activités liées au fonctionnement administratif de la CRRNT ;
2. Les activités liées à la réalisation et à la mise en œuvre du PRDIRT ;
3. Les activités liées à tout autre mandat ou responsabilité confié par le MRNF, la CRÉ ou les communautés autochtones ;

ATTENDU QUE les orientations et les stratégies régionales à l'égard du développement de la villégiature sur territoire public en Outaouais feront partie de la réflexion des acteurs de la région dans le cadre de la réalisation du PRDIRT ;

ATTENDU QUE le *Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)* a pour mission de promouvoir la préservation et l'amélioration de l'environnement ainsi que la conservation des ressources naturelles dans une perspective de développement durable ;

ATTENDU QU'à cet égard, le *CREDDO* est un partenaire de la CRÉO ainsi que de la CRRNTO ;

ATTENDU QUE le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente #2) s'élève à 171 460 \$;

CA-08-09-62

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), pour l'exercice financier 2008-2009, un montant maximal de 15 000 \$ pour permettre la réalisation du projet *Analyse coûts/bénéfices de la villégiature sur territoire public en Outaouais dans une perspective municipale (ou MRC) – Phase 1 : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*. Aussi, ce montant sera pris à même le solde non-utilisé de l'exercice financier 2007-2008 de la CRRNTO (réf. à l'Entente #2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Table jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussières :

Monsieur Félix Bussières, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais fait le résumé des activités de la Table Jeunesse Outaouais et présente un projet de résolution.

1 Représentante officielle de la Table jeunesse Outaouais à la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec :

CA-08-09-63

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate Madame Stéphanie Doré, présidente de la Table jeunesse Outaouais comme représentante officielle à la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec et que Madame Isabelle Sabourin agisse à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.- COMITÉ RÉGIONAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle :

Madame Jocelyne Houle, présidente du comité des sentiers VHR informe les membres qu'elle et le coordonnateur de la Table ont rencontré la ministre des Transports du Québec concernant le Parc de Plaisance. La ministre a donné instructions au sous-ministre en titre de trouver une solution pour que le sentier quad et motoneige longe l'autoroute 50.

Suite à une fin de non recevoir une rencontre sera planifiée avec le président de la SÉPAQ pour dénouer l'impasse. Un groupe travaille à expliquer l'impossibilité de passer par le côté sud de la Réserve. Le comité travaille cependant à établir un lien entre les municipalités de Ripon, de l'Ange Gardien et une partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le Comité devra trouver des solutions relatives à la fermeture des ponts sur les chemins forestiers.

Une rencontre provinciale des coordonnateurs des différentes Tables de concertation se teindra le 18 juin à Québec. Il y sera discuté, en autre, d'une prolongation du mandat pour le

Quad. La région de l'Outaouais fera valoir le fait qu'une prolongation du mandat devra être accompagnée des ressources financières adéquates

9.- PROJETS - FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

Axe développement économique et emploi :

a) Transfert du Train à vapeur Gatineau – Chelsea – La Pêche :

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 dans laquelle le secteur touristique est reconnu comme un secteur à fort potentiel pour assurer la diversification de l'économie régionale ;

ATTENDU l'importance pour la région de l'Outaouais et pour son industrie touristique de la présence et de l'opération du Train à vapeur Hull-Chelsea-Wakefield ;

ATTENDU QUE la CRÉO a priorisé, dans son plan d'actions structurantes et intersectorielles 2008-2009, de supporter avec les intervenants régionaux la mise en valeur du corridor ferroviaire Gatineau-Chelsea-La Pêche ;

ATTENDU QUE le promoteur-opérateur du Train à vapeur Hull-Chelsea-Wakefield a annoncé son désir de vendre l'équipement et cesser d'opérer le train ;

ATTENDU QUE la volonté régionale de maintenir l'équipement et l'opération du train à vapeur dans la région ;

ATTENDU les enjeux liés au transfert de propriété de l'équipement et de son opération ;

ATTENDU QUE la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais (CCFO) n'a pas les ressources humaines et financières pour régler ces enjeux à elle seule et que la somme de travail requise dépasse largement ce qui est normalement attendu des membres d'une corporation à but non lucratif de cette taille ;

ATTENDU QU'un comité élargi composé de représentants de Tourisme Outaouais, du CLD des Collines-de-l'Outaouais, de DÉ-CLD Gatineau et de la CRÉO ;

ATTENDU QUE la CRÉO sera représenté au comité élargi par son directeur général ;

CA-08-09-64

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale de l'Outaouais des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) à la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais un montant maximal de 25 000 \$ représentant 25% des coûts de la réalisation du projet : Transfert du train à vapeur Gatineau – Chelsea – La Pêche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) CDET – Plan d’action 2008-2009 :

ATTENDU QUE le secteur technologique est un des secteurs ciblés pour assurer la diversification économique de l’Outaouais sous l’axe Développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 ;

ATTENDU QUE la région vise plus spécifiquement dans ses orientations à « favoriser l’émergence, la consolidation et l’attraction d’entreprises technologiques en regard du contexte de la région de la Capitale nationale (RCN) » et à « développer le secteur technologique par la concertation et le réseautage des acteurs, des entreprises et des milieux de formation » ;

ATTENDU QUE les services offerts par le Centre de développement d’entreprises technologiques (CDET) depuis 1988 ont permis d’offrir aux entrepreneurs un accompagnement expert en pré-démarrage et en démarrage ;

ATTENDU QUE plusieurs études sur le secteur ont démontré l’importance d’atteindre une masse critique d’entreprises technologiques pour le développement de la filière ;

ATTENDU QUE le CDET, à travers ses activités d’opération, supporte également d’autres mandats ayant un impact sur l’ensemble de la région et dépassant le secteur des technologies ;

ATTENDU QU’un portrait de la filière technologique, effectué en 2002 et actualisé en 2006, met en lumière le fait que certains maillons de l’offre de services intégrée sont faibles et doivent être renforcés pour assurer une meilleure continuité et une meilleure performance du secteur, avec pour conséquence attendue une participation accrue de l’Outaouais au développement technologique de la RCN ;

ATTENDU QUE le soutien financier de la CRÉO aux activités du CDET pour l’année 2008 est conditionnel à un financement combiné de la ville de Gatineau et de Développement économique-CLD Gatineau au moins équivalent à celui octroyé dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) ;

CA-08-09-65

Monsieur Julien Croteau appuyé par
Madame Marlène Thonnard

propose que le conseil d’administration autorise la Conférence régionale de l’Outaouais des élus de l’Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximum de 50 000 \$, représentant 10% des coûts totaux admissibles, au Centre de développement d’entreprises technologiques pour la réalisation de son plan d’action 2008-2009.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Monsieur Jean Perras demande que le CDET soit invité à présenter sa mission à un prochain conseil d’administration.

c) CRTL – Plan de développement 2008-2010 :

ATTENDU QUE le secteur technologique est un des secteurs ciblés pour assurer la diversification économique de l'Outaouais sous l'axe Développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 ;

ATTENDU QUE la région vise dans ses orientations à « favoriser l'émergence, la consolidation et l'attraction d'entreprises technologiques en regard du contexte de la région de la Capitale nationale (RCN) » ;

ATTENDU QUE la CRÉO a spécifiquement priorisé dans la PSR 2007-2012 de supporter la mise en œuvre du plan de développement du créneau d'excellence *Industrie de la langue*, notamment la consolidation et le développement du Centre de recherche des technologies langagières (CRTL) ;

ATTENDU QUE le CRTL est le seul centre de recherche fédéral en Outaouais et ce, bien que la région de la Capitale nationale en compte plus d'une trentaine ;

ATTENDU QUE le soutien financier de la CRÉO est ponctuel et doit servir de levier pour le développement du CRTL et qu'il est prévu au projet que des mécanismes pour diversifier les sources de financement soient mis en places, notamment celles du Fédéral, afin de permettre un retrait graduel des partenaires régionaux ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans un partenariat impliquant les principaux acteurs du développement économique régional ;

CA-08-09-66

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds de développement régional, un montant maximal de 100 000 \$ représentant 28,5 % des coûts du projet pour l'année 2008-2009 et un montant maximal de 100 000 \$ représentant 26 % des coûts du projet pour l'année 2009-2010, pour un montant maximal total de 200 000 \$ au Centre de développement des technologies langagières pour la réalisation du projet CRTL-Plan de développement 2008-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe développement social et santé :

d) Étude – Entrepôt régional en sécurité alimentaire en Outaouais :

ATTENDU QUE le projet de Moisson Outaouais correspond aux orientations stratégiques de l'axe Développement social et santé de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais ainsi que les actions régionales structurantes de la commission régionale Développement social et santé pour l'année 2008-2009 ;

ATTENDU QUE l'étude de faisabilité visée permettra aux partenaires de la région de connaître la nécessité et l'ampleur du besoin d'entreposage, d'approvisionnement et de distribution des denrées alimentaires, notamment en dressant un état de situation avec la Banque alimentaire de l'Outaouais (BAO) sur sa capacité de répondre aux besoins, en analysant le besoin, le potentiel et la capacité de la région ainsi qu'en déterminant l'option à privilégier (location, achat ou construction) ;

ATTENDU QUE le plan d'affaires permettra d'évaluer qualitativement et quantitativement les forces et les limites de l'option retenue par le promoteur suite à l'étude de faisabilité et par le fait même, permettra de porter un jugement informé sur le potentiel et les risques du projet ;

ATTENDU QUE le projet prévoit assurer, consolider et développer l'offre de services en dépannage et en sécurité alimentaire à travers l'ensemble de la région de l'Outaouais et ce, à court, moyen et long terme ;

ATTENDU QUE le projet de Moisson Outaouais vise à accroître l'autonomie régionale en ce qui a trait à la gestion, l'organisation et la dispensation des services en cette matière ;

ATTENDU QUE le projet vise à lutter contre la pauvreté en comblant les besoins primaires des citoyens et des citoyennes de l'ensemble de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE l'implication financière de la CRÉO s'inscrit dans le cadre de l'implantation de ce projet et qu'elle est ponctuelle et par le fait même, non récurrente ;

CA-08-09-67

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, à verser, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activité projet structurant à rayonnement régional, un montant maximal de 23 280 \$, représentant 71 % du coût total du projet, à Moisson Outaouais pour réaliser le projet Étude – Entrepôt régional en sécurité alimentaire en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Jebenevole.ca :

ATTENDU QUE le projet « Jebenevole.ca » correspond aux orientations stratégiques de l'axe Développement social et santé de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais ainsi que les actions régionales structurantes de la commission régionale Développement social et santé pour l'année 2008-2009 ;

ATTENDU QUE de récentes recherches tendent à confirmer le diagnostic posé par les bénévoles et les gestionnaires en ce qui a trait, notamment à l'essoufflement, le recrutement difficile et la responsabilisation accrue des gestionnaires et des bénévoles ;

ATTENDU QUE le recrutement de nouveaux bénévoles est un exercice généralement difficile particulièrement auprès des jeunes, des nouveaux retraités, des nouveaux arrivants ainsi que des personnes vivant avec un handicap ;

ATTENDU QUE le projet sensibilise les jeunes et favorise leur implication à titre de bénévole au sein d'une organisation ;

ATTENDU QUE Centraide Outaouais et la Table jeunesse Outaouais ont participé financièrement à la première phase du projet qui visait à mettre en œuvre un site web de placement en ligne de bénévoles pour la région de l'Outaouais et que ces derniers ont été sollicités pour la deuxième phase ;

ATTENDU QUE le projet prévoit promouvoir le bénévolat et le site internet instauré à travers l'ensemble de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE l'implication financière de la CRÉO s'inscrit dans le cadre de la promotion et de la publicité du site nternet instauré et du bénévolat, qu'elle est ponctuelle et par le fait même, non récurrente ;

CA-08-09-68

Madame Louise Poirier appuyée par
Madame Jocelyne Houle

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, à verser, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activité projet structurant à rayonnement régional, un montant maximal de 10 000 \$, représentant 22 % du coût total du projet, sous réserve de l'obtention de l'aide financière adressée à Centraide Outaouais pour réaliser le projet Jebenevole.ca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe culture, loisir, sport :

f) Musiqu'en Nous 2008 :

ATTENDU QUE le Festival Musiqu'en Nous inc. de par sa qualité et son originalité est un produit fort intéressant pour promouvoir une région et contribuer par le fait même à son développement économique ;

ATTENDU QUE le promoteur tend à intensifier la promotion des produits touristiques complémentaires pour ainsi conférer une valeur additionnelle au séjour de visiteurs ;

ATTENDU QUE Musiqu'en Nous inc. construit une programmation pour faire connaître la chanson francophone et soutenir la relève ;

ATTENDU QUE ce projet reçoit l'appui de plusieurs municipalités de la Petite Nation et de nombreux commanditaires en plus de susciter la participation de dizaines de bénévoles ;

ATTENDU QUE l'entente de partenariat 2008-2011 entre la SODEC et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) vise à permettre à Musiqu'en Nous Inc. de poursuivre ses activités en vue de réaliser annuellement un festival ;

CA-08-09-69

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, à verser, dans le cadre du Fonds de développement régional, via l'entente de partenariat SODEC/CRÉO, une aide financière maximale de 24 000 \$ représentant 11% des coûts admissibles à Musiqu'en Nous inc. pour lui permettre de réaliser son projet intitulé Musiqu'en Nous, édition 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :

g) Campagne régionale d'information et de sensibilisation sur la protection des lacs, des cours d'eau et de lutte contre les cyanobactéries – Été 2008 :

CA-08-09- 70

Madame Louise Poirier appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional un montant maximal de 40 000 \$ dans le budget de fonctionnement de la CRÉO afin de financer la *Campagne régionale d'information et de sensibilisation sur la protection des lacs, des cours d'eau et de lutte contre les cyanobactéries – Été 2008*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique agroalimentaire :

h) CRÉDÉTAO – Plan d'action 2008-2009 :

ATTENDU les négociations en cours et l'engagement de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) à signer une troisième entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le plan quadriennal 2006-2008 du CRÉDÉTAO travaille à la mise en œuvre des objectifs de l'entente spécifique ;

ATTENDU QUE les activités du CRÉDÉTAO sont importantes pour assurer l'essor des secteurs agricole et agroalimentaire de l'Outaouais (RATIO DE 1 \$ EN RÉGION POUR 6 \$ DE CONTRIBUTIONS EXTERNES) ;

ATTENDU QUE les activités du plan d'action quadriennal de l'organisme ont reçu l'assentiment du milieu agricole ;

ATTENDU QUE les projets de recherche et de développement du CRÉDÉTAO ont permis à des producteurs de diversifier leurs activités dans de nouvelles opportunités agricoles ;

ATTENDU QUE les activités du CRÉDÉTAO ont des retombées économiques importantes sur le plan des investissements et de la création d'emplois ;

ATTENDU QUE le financement du plan d'action annuel du CRÉDÉTAO a été doublé en 2005 pour passer de 20 000 \$ à 40 000 \$ et que l'organisme peut venir chercher du financement supplémentaire par d'autres projets financés dans le cadre du FDR - Volet entente spécifique ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères du Fonds de développement régional – Volet entente spécifique et qu'il a reçu l'approbation du comité de suivi de l'entente spécifique lors de la réunion du 22 mai 2008 ;

ATTENDU QUE les partenaires signataires de l'entente spécifique agroalimentaire 2008-2011, actuellement en instance de signature, s'entendent pour que le financement dudit projet par la CRÉO soit pris à même le montant réservé pour l'année 2008-2009 ;

CA-08-09-71

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds de développement régional – Volet entente spécifique, un montant maximum de 40 000 \$ représentant 27,5% des coûts totaux admissibles au Centre de Recherche et de Développement Technologique Agricole de l'Outaouais (CRÉDÉTAO) pour la réalisation des projets inscrits à son plan d'action annuel 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

i) TCAO – Plan d'action 2008-2009 :

ATTENDU les négociations en cours et l'engagement de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) à signer une troisième entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifiés dans l'axe développement économique et emploi de la planification stratégique régionale 2007-2012 adoptée par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire de l'Outaouais vient de se doter d'un plan stratégique régional sectoriel 2006-2012 et d'un plan d'action régional 2006-2009 et que la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) s'engage à mettre en œuvre les actions pour lesquelles elle est imputable ;

ATTENDU QUE le rôle assumé par la TCAO auprès des acteurs et intervenants du secteur agricole et agroalimentaire est essentiel au développement du secteur notamment en matière de concertation des acteurs, de promotion du secteur agricole et de développement d'une stratégie de commercialisation des produits régionaux ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères du Fonds de développement régional –Volet entente spécifique et qu'il a reçu la recommandation positive du comité de suivi de l'entente spécifique ;

ATTENDU QUE les partenaires signataires de l'entente spécifique agroalimentaire 2008-2011, actuellement en instance de signature, s'entendent pour que le financement dudit projet par la CRÉO soit pris à même le montant réservé pour l'année 2008-2009 ;

CA-08-09-72

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds de développement régional – Volet entente spécifique, un montant maximal de 55 000 \$, représentant 44 % du coût total du projet, à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais pour la réalisation des activités et des actions inscrites à son plan d'action annuel 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

j) Millet perlé-sucré – adaptation culturelle :

ATTENDU les négociations en cours et l'engagement de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) à signer une troisième entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifiée dans l'axe développement économique et emploi de la planification stratégique régionale 2007-2012 adoptée par la CRÉO ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire de l'Outaouais s'est doté d'un plan stratégique régional sectoriel 2006-2012 et d'un plan d'action régional 2006-2009 ;

ATTENDU QUE le premier enjeu visé par le plan action 2006-2009 est la diversification de l'agriculture régionale et l'accroissement du revenu par hectare des entreprises agricoles de la région et que le millet perlé sucré recèle un grand potentiel de développement agricole et économique ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les objectifs que la CRÉO s'est fixée dans la cible stratégique Environnement de l'entente cadre 2000-2005 et rejoint les enjeux identifiés par la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la CRÉO ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères du Fonds de développement régional –Volet entente spécifique et qu'il a reçu la recommandation positive du comité de suivi de l'entente spécifique ;

ATTENDU QUE le financement dudit projet par la CRÉO sera pris à même le montant réservé pour l'année 2008-2009 dans l'entente spécifique agroalimentaire 2008-2011, actuellement en instance de signature ;

CA-08-09-73

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds de développement régional – Volet entente spécifique, un montant maximal de 25 000 \$, représentant 35% du coût total du projet, au Centre de Recherche et de Développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDETAO) pour la réalisation du projet millet perlé sucré - adaptation culturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

k) Démarrage du marché de solidarité régionale de l'Outaouais :

ATTENDU les négociations en cours et l'engagement de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) à signer une troisième entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifiée dans l'axe développement économique et emploi de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 adoptée par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet rejoint l'objectif stratégique de mise en marché et la promotion des produits et des entreprises agroalimentaires de la région identifiée sous l'axe développement économique et emploi dans la PSR 2007-2012 ;

ATTENDU la volonté d'intensifier les efforts consentis dans la mise en marché et la commercialisation des produits régionaux tel que souhaitée par la CRÉO dans un positionnement régional sur le secteur agroalimentaire adopté en décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le promoteur devra définir des modalités pour donner préférence aux produits des entreprises locales et régionales ;

ATTENDU QUE le financement accordé par la CRÉO servira exclusivement à l'achat de matériel et qu'il est conditionnel au financement de DÉ-CLD Gatineau tel que prévu au plan de financement ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères du Fonds de développement régional –Volet entente spécifique et qu'il a reçu la recommandation positive du comité de suivi de l'entente spécifique ;

ATTENDU QUE le financement dudit projet par la CRÉO sera pris à même le montant réservé pour l'année 2008-2009 dans l'entente spécifique agroalimentaire 2008-2011, actuellement en instance de signature ;

CA-08-09-74

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds de développement régional – Volet entente spécifique, un montant maximal de 3 275 \$ devant servir exclusivement à l'achat d'équipement, représentant 4 % des coûts du projet au Marché de solidarité régionale de l'Outaouais, coopérative de solidarité pour la réalisation du projet Démarrage de marché de solidarité régionale de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

l) Promotion des marchés publics de l'Outaouais – Saison 2008 :

ATTENDU les négociations en cours et l'engagement de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) à signer une troisième entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifiée dans l'axe développement économique et emploi de la planification stratégique régionale 2007-2012 adoptée par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet rejoint l'objectif stratégique de mise en marché et la promotion des produits et des entreprises agroalimentaires de la région identifiée sous l'axe développement économique et emploi dans la PSR 2007-2012 ;

ATTENDU la volonté d'intensifier les efforts consentis dans la mise en marché et la commercialisation des produits régionaux tel souhaitée par la CRÉO dans un positionnement régional sur le secteur agroalimentaire adopté en décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères du Fonds de développement régional –Volet entente spécifique et qu'il a reçu la recommandation positive du comité de suivi de l'entente spécifique ;

ATTENDU QUE le financement dudit projet par la CRÉO sera pris à même le montant réservé pour l'année 2008-2009 dans l'entente spécifique agroalimentaire 2008-2011, actuellement en instance de signature ;

CA-08-09-75

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds de développement régional – Volet entente spécifique, un montant maximal de 1 250 \$ représentant 21% des coûts du projet à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais pour la réalisation du projet Promotion des marchés publics de l'Outaouais – Saison 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique – condition de vie des aînés :

m) Volet I – Résidences pour personnes âgées de La Pêche :

Monsieur Robert Bussière se retire compte tenu qu'il est le président de la corporation et qu'il y a possibilité d'un conflit d'intérêt potentiel.

ATTENDU QUE la stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 M \$ sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008 ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$ par année sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets 1 et 2 de l'entente ;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de demande de financement du Volet I : Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée 2008-2009 lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008 ;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet 1, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année ;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 3 460 000 \$ et que le manque à gagner est de 300 000 \$ pour la réalisation du projet ;

ATTENDU QU'une enveloppe de 25 000 \$ est disponible pour l'année 2008 sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et que les projets sélectionnés doivent faire l'objet d'un appui officiel de la MRC ;

ATTENDU QUE le projet de construction des deux résidences pour personnes âgées de La Pêche reçoit l'appui de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, et ce, par voie de résolution officielle, celle-ci précisant un appui à l'octroi d'une subvention de 25 000 \$ dans le cadre du Volet 1 pour l'année 2008 ;

ATTENDU QUE les travaux de construction doivent débuter au cours de l'été 2008 pour que la concrétisation du projet ne soit pas compromise et pour que le service soit rendu le plus rapidement possible aux personnes âgées de La Pêche ayant un besoin immédiat ;

CA-08-09-76

Madame Paulette Lalande appuyée par
Madame Louise Poirier

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser à la Corporation de développement de La Pêche, pour la réalisation du projet Résidences pour personnes âgées de La Pêche, une subvention maximale de 25 000 \$, représentant 8,3% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais du Volet 1 de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

n) **Volet I – Centre des aînés de Gatineau – projet de développement :**

Monsieur Aurèle Desjardins se retire compte tenu qu'il est membre du conseil d'administration de la corporation et qu'il y a possibilité d'un conflit d'intérêt potentiel.

ATTENDU QUE la stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 M \$ sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008 ;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$ par année sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets 1 et 2 de l'entente ;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de demande de financement du Volet I : Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée 2008-2009 lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008 ;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet 1, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année ;

ATTENDU QU'une enveloppe de 25 000 \$ est disponible pour l'année 2008 sur le territoire de la ville de Gatineau et que les projets sélectionnés doivent faire l'objet d'un appui de la ville de Gatineau ;

ATTENDU QUE le projet de développement du Centre des aînés de Gatineau reçoit l'appui de la ville de Gatineau via la contribution de Développement économique – CLD Gatineau ;

ATTENDU QUE l'étude prévue dans le cadre du projet de développement du Centre des aînés de Gatineau doit se réaliser au cours de l'été 2008 pour que la concrétisation du projet ne soit pas compromise ;

CA-08-09-77

Madame Jocelyne Houle appuyée par
Madame Louise Poirier

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser au Centre des aînés de Gatineau, une subvention maximale de 5 000 \$, représentant 33,9% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale de la ville de Gatineau du Volet 1 de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais pour la réalisation du projet Centre des aînés de Gatineau – Projet de développement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Entente spécifique sur la jeune relève amateur en loisir culturel :

o) Adoption des projets 2008 :

ATTENDU QUE la culture et le loisir font partie des priorités de développement économique de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la culture et le loisir sont des éléments de développement, de cohésion sociale et d'éclosion du sentiment d'appartenance des individus et des groupes ;

ATTENDU QUE le présent projet est lié à l'entente spécifique 2008-2011 portant sur l'aide au développement de la jeune relève amateur en loisir culturel dans la région de l'Outaouais ;

CA-08-09-78

Madame Lise Waters appuyée par
Madame Jocelyne Houle

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, à verser à l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais, une somme maximale de 15 300 \$ dans le cadre du Fonds de développement régional, volet entente spécifique, pour réaliser l'Édition-2008 du *Programme d'aide au développement de la jeune relève amateur en loisir culturel dans l'Outaouais* afin de financer les projets suivants :

Organisme	MRC	Projet	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Total Accordé
Municipalité de Lac-Sainte-Marie	Vallée-de-la-Gatineau	Théâtre de chez nous	2 000 \$		600 \$	2 600 \$
Fleurs de macadam	Gatineau	Fleurs de macadam 2008		1 500 \$		1 500 \$
Cégep de l'Outaouais	Gatineau	Troupe de théâtre "Les fous de la rampe"		1 200 \$		1 200 \$
Cégep de l'Outaouais	Gatineau	Cegep en spectacle, finale locale		1 500 \$		1 500 \$
Association des gens d'affaires et professionnel du Vieux-Gatineau	Gatineau	Découvre tes passions/Événement	1 500 \$			1 500 \$
Adojeune Inc.	Gatineau	Spectacle Franc Maniac 22 ^{ème} édition		1 500 \$	500 \$	2 000 \$
Adojeune Inc.	Gatineau	Spectacle Guerre de l'espoir		1 500 \$	500 \$	2 000 \$
Les productions musicales l'Artishow	Gatineau	Stage intensif d'été en théâtre musical pour adolescent	2 000 \$		500 \$	2 500 \$
Service d'Animation Jeunesse de l'Outaouais	Papineau	Zon'Action Musicale	1 500 \$		600 \$	2 100 \$
Collège St-Alexandre	Gatineau	Échange culturel France-Québec			500 \$	500 \$
Collège St-Alexandre	Gatineau	La troupe de théâtre Mémora du Collège St-Alexandre			500 \$	500 \$
Impératif Français	Gatineau	L'Outaouais en fête, édition 2008		1 500 \$		1 500 \$
Les Amis de l'Étudiant Outaouais	Gatineau	6 ^{ème} Gala d'excellence de l'Étudiant Outaouais (finale du concours de la relève culturelle 2008 de Gatineau)		1 000 \$	500 \$	1 500 \$
Le Patro de Fort-Coulonge/Mansfield	Pontiac	Les artistes du Patro		1 500 \$	600 \$	2 100 \$
Productions BRIO	Gatineau	Découvertes Outaouais		1 500 \$		1 500 \$
Productions BRIO	Gatineau	Atelier de formation			600 \$	600 \$
Municipalité de l'Ange-Gardien	Des Collines	Fête champêtre émergente		1 000 \$		1 000 \$
SES finales locales						6 800 \$
SES finales régionales (organisation)						3 000 \$
SES finales régionales (formation)						10 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente de partenariat régional en tourisme :

p) Aventure Lafèche – Parc aérien 2 :

Monsieur Marc Carrière se retire car il y a possibilité d'un conflit d'intérêt potentiel et Madame Paulette Lalande présidera l'assemblée durant son absence.

ATTENDU QUE le projet contribuera au rayonnement de la région sur le plan touristique ;

ATTENDU QUE le projet permettra de rentabiliser davantage la Corporation de la Caverne Lafèche tout en créant de nouveaux emplois ;

ATTENDU QUE l'écotourisme et le tourisme d'aventure bénéficient d'une croissance internationale qui devrait s'accroître au cours des prochaines années ;

ATTENDU QUE le projet rejoint les objectifs de l'entente de partenariat régional en tourisme et répond aux exigences du Programme de développement touristique de l'Outaouais 2008-2012 ;

ATTENDU QUE ce projet répond aux critères du Fonds de développement régional de la CRÉO et du Fonds de développement régional en tourisme ;

CA-08-09-79

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme, un montant maximal de 25 000 \$ à la Corporation de la Caverne Lafèche pour lui permettre l'installation d'un deuxième parc aérien.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur Marc Carrière reprend la présidence de l'assemblée.

10.- PROJETS – COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE PUBLIC DE L'OUTAOUAIS – PROGRAMME DE PARTICIPATION RÉGIONALE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS (PPRMVF)

a) Explorer et valider un traitement sylvicole pour les érablières sur sites pauvres :

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ratifiait, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts(PPRMVF)* ;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, la CRÉO précisait les orientations, les critères et la répartition budgétaire du PPRMVF pour l'exercice 2007-2008. Ce faisant, la CRÉO indiquait qu'elle entendait favoriser les projets qui démontraient un réel alignement avec les activités de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* ;

ATTENDU QUE le 18 juin 2007, la CRÉO s'est dotée d'un plan d'action à l'égard du récent calcul de la possibilité forestière pour le territoire public en Outaouais ;

ATTENDU QUE dans la foulée de ce plan d'action, la CRRNTO a mandaté, le 26 septembre 2007, un comité régional d'experts forestiers pour « *préciser et prioriser ce qui doit être fait (actions) pour améliorer la performance de la région de l'Outaouais sur le plan de l'aménagement et de la sylviculture des forêts sur son territoire public* » ;

ATTENDU QUE ce comité régional d'experts forestiers a convenu d'une première liste de cinq actions jugées prioritaires pour la région, lesquelles actions sont présentées ci-dessous selon un ordre de priorité :

- I. Analyse des problématiques sylvicoles et d'aménagement forestier ayant un effet important sur la possibilité forestière dans l'Outaouais ;
- II. Élaboration d'un plan d'action visant la gestion écosystémique des ressources naturelles sur territoire public en Outaouais ;
- III. Établir des indicateurs de qualité de site pour l'érable à sucre ;
- IV. Mise en place d'un observatoire de la forêt outaouaise – phase 1 ;
- V. Explorer et valider un traitement sylvicole pour les érablières sur sites pauvres ;

ATTENDU QUE la réalisation de chacune de ces actions jugées prioritaires peut s'inscrire dans le PPRMVF ;

ATTENDU QUE le 17 janvier 2008, il a été convenu par tous les commissaires présents lors d'une rencontre de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais* de recommander au conseil d'administration de la CRÉO de retenir, à titre d'actions jugées prioritaires pour la région les cinq actions mentionnées ci-dessus ;

CA-08-09-80

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts*, à l'Institut québécois de l'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF), un montant maximum de 42 449 \$ pour la réalisation du projet intitulé : *Explorer et valider un traitement sylvicole pour les érablières sur sites pauvres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Élaboration d'un plan d'action visant la gestion écosystémique des ressources naturelles sur territoire public en Outaouais :

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ratifiait, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)* ;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, la CRÉO précisait les orientations, les critères et la répartition budgétaire du PPRMVF pour l'exercice 2007-2008. Ce faisant, la CRÉO indiquait qu'elle entendait favoriser les projets qui démontraient un réel alignement avec les activités de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* ;

ATTENDU QUE le 18 juin 2007, la CRÉO s'est dotée d'un plan d'action à l'égard du récent calcul de la possibilité forestière pour le territoire public en Outaouais ;

ATTENDU QUE dans la foulée de ce plan d'action, la CRRNTO a mandaté, le 26 septembre 2007, un comité régional d'experts forestiers pour « *préciser et prioriser ce qui doit être fait*

(actions) pour améliorer la performance de la région de l'Outaouais sur le plan de l'aménagement et de la sylviculture des forêts sur son territoire public » ;

ATTENDU QUE ce comité régional d'experts forestiers a convenu d'une première liste de cinq actions jugées prioritaires pour la région, lesquelles actions sont présentées ci-dessous selon un ordre de priorité :

- I. Analyse des problématiques sylvicoles et d'aménagement forestier ayant un effet important sur la possibilité forestière dans l'Outaouais ;
- II. Élaboration d'un plan d'action visant la gestion écosystémique des ressources naturelles sur territoire public en Outaouais ;
- III. Établir des indicateurs de qualité de site pour l'érable à sucre ;
- IV. Mise en place d'un observatoire de la forêt outaouaise – phase 1 ;
- V. Explorer et valider un traitement sylvicole pour les érablières sur sites pauvres ;

ATTENDU QUE la réalisation de chacune de ces actions jugées prioritaires peut s'inscrire dans le PPRMVF ;

ATTENDU QUE le 17 janvier 2008, il a été convenu par tous les commissaires présents lors d'une rencontre de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais* de recommander au conseil d'administration de la CRÉO de retenir, à titre d'actions jugées prioritaires pour la région les cinq actions mentionnées ci-dessus ;

CA-08-09-81

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Michel Allard

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, dans le cadre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts*, l'utilisation d'un montant maximum de 13 200 \$ par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour la réalisation du projet intitulé : *Élaboration d'un plan d'action visant la gestion écosystémique des ressources naturelles sur territoire public en Outaouais* et ce, selon les conditions et les modalités inscrites à la fiche de projet ci-jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Mandats d'expertises à l'égard des recommandations inscrites dans l'avis régional sur le Livre vert « La forêt, pour construire le Québec de demain » :**

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise que la CRRNTO est le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socio-économiques de la région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public, et qu'elle relève du conseil d'administration de la CRÉO à qui elle soumet ses recommandations ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise également que la *Table des commissaires* est le lieu où s'exerce la concertation entre les représentants dûment désignés par les organismes partenaires de la région.

Aussi, la *Table des commissaires* a comme principal mandat de convenir des recommandations à être transmises au conseil d'administration de la CRÉO en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public.

ATTENDU QUE le 14 février 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, a déposé le Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* », lequel document propose une réforme de l'ensemble du régime forestier québécois.

Du même coup, il a invité la population et les organismes du Québec à faire part de leurs commentaires dans le cadre d'une consultation à l'égard de ce que propose ce Livre vert ;

ATTENDU QUE le 17 mars 2008, la CRÉO a convenu de voir à la réalisation d'un avis régional à l'égard du Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* » en plus de convenir du processus menant à la préparation de celui-ci ;

ATTENDU QUE le 28 mars 2008, la CRÉO a complété et transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune son avis régional à l'égard du Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* » ;

ATTENDU QUE le 5 mai 2008, la CRÉO a procédé à l'adoption de l'avis régional tel qu'il a été transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;

ATTENDU QUE par cet avis régional, les acteurs de la région de l'Outaouais indiquent qu'il est de la plus haute importance de faire preuve de prudence dans le choix des modalités et des mécanismes à retenir pour le futur régime forestier québécois ;

ATTENDU QUE par cet avis régional, les acteurs de la région de l'Outaouais indiquent qu'il est impératif de procéder à une analyse plus poussée des diverses options qui s'offrent à eux afin de s'assurer que les modalités et les mécanismes retenus soient bels et bien en mesure de leur permettre d'atteindre les visées et les objectifs ciblés, notamment sur le plan :

- De la bonne gouvernance : la transparence, la responsabilisation, l'indépendance professionnelle, la reddition de compte ;
- Du développement durable : la conservation des écosystèmes, la protection de l'environnement, l'aménagement et la sylviculture des forêts ;
- De la création de richesse : le développement industriel, la compétitivité, l'innovation, la valeur ajoutée.

ATTENDU QUE par cet avis régional, les acteurs de la région de l'Outaouais proposent d'explorer deux modèles de gestion :

- I. L'entreprise locale de gestion
- II. Le mandataire de gestion ;

ATTENDU QUE par cet avis régional, les acteurs de la région de l'Outaouais entendent procéder rapidement à la préparation des mandats à être soumis à des experts indépendants de manière à être fin prêt lors des consultations sur l'éventuel Livre blanc (projet de Loi) ;

ATTENDU QUE le 10 avril 2008, la Table des commissaires (CRRNTO) a convenu de former un comité technique dont le mandat sera de voir à la préparation des mandats à être soumis à des experts indépendants afin de vérifier si les modalités et les mécanismes proposés par les deux modèles de gestion, *l'entreprise locale de gestion* et *le mandataire de gestion*, sont en mesure d'être performants sur le plan :

- De la bonne gouvernance : la transparence, la responsabilisation, l'indépendance professionnelle, la reddition de compte ;
- Du développement durable : la conservation des écosystèmes, la protection de l'environnement, l'aménagement et la sylviculture des forêts ;
- De la création de richesse : le développement industriel, la compétitivité, l'innovation, la valeur ajoutée ;

ATTENDU QUE le 5 mai 2008, la CRÉO a convenu d'utiliser l'enveloppe budgétaire du 3^{ième} champ d'activités du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)* pour la réalisation des mandats d'expertises à être réalisés afin de vérifier si les modalités et les mécanismes proposés par les deux modèles de gestion, «*l'entreprise locale de gestion*» et «*le mandataire de gestion*», sont en mesure d'être performants sur le plan de la bonne gouvernance, du développement durable et de la création de richesse (réf. à l'avis régional sur le Livre vert «*La forêt, pour construire le Québec de demain*» ;

CA-08-09-82

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, pour l'exercice financier 2008-2009, l'utilisation d'un montant maximal de 100 000 \$ par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) pour permettre la réalisation des mandats d'expertises visant à vérifier si les modalités et les mécanismes proposés par les deux modèles de gestion, *l'entreprise locale de gestion* et *le mandataire de gestion*, sont en mesure d'être performants sur le plan de la bonne gouvernance, du développement durable et de la création de richesse (réf. à l'avis régional sur le Livre vert «*La forêt, pour construire le Québec de demain*». Aussi, ce montant sera pris à même l'enveloppe budgétaire 2008-2009 du 3^{ième} champ d'activités du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.- **PROJETS – FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ)**

FRIJ – Projets jeunesse locaux :

a) **Fête champêtre émergente :**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Fête Champêtre Émergente » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « arts et culture, participation citoyenne et identité, sentiment d'appartenance des jeunes par rapport à l'Outaouais » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 14 mai 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en septembre 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-83

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-17 *Fête Champêtre Émergente*, le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 5 000 \$ à la municipalité de l'Ange-Gardien. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué soit 3 500 \$ à la signature du protocole d'entente, 30% du montant total alloué soit 1 500 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) **Marché de solidarité régionale de l'Outaouais :**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Marché de solidarité régionale de l'Outaouais » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « développement durable et participation citoyenne » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 14 mai 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en septembre 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-84

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-14 *Marché de solidarité régionale de l'Outaouais*, le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 15 000 \$ au Marché de solidarité régionale de l'Outaouais, coopérative de solidarité (MRSO). Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué soit 10 500 \$ à la signature du protocole d'entente, 30% du montant total alloué soit 4 500 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Festival Outaouais Émergent :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Festival Outaouais Émergent » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « art et culture, participation citoyenne et identité, sentiment d'appartenance des jeunes par rapport à l'Outaouais » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 14 mai 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en septembre 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-85

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local « *Festival Outaouais Émergent* », le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 10 000 \$ aux Productions des Outaouais motivés. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué soit 7 000 \$ à la signature du protocole d'entente, 30% du montant total alloué soit 3 000 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) RÉEL Radio :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « RÉEL Radio » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la priorité « identité et sentiment d'appartenance des jeunes par rapport à l'Outaouais » identifiée par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 14 mai 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en septembre 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-86

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local « *RÉEL Radio* », le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 15 000 \$ à Réel Radio. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué soit 10 500 \$ à la signature du protocole d'entente, 30% du montant total alloué soit 4 500 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Pierre qui roule** :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Pierre qui roule » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « développement durable et arts et culture » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 14 mai 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en septembre 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-87

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local « *Pierre qui roule* », le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 5 880 \$ au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO). Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué soit 4 116 \$ à la signature du protocole d'entente, 30% du montant total alloué soit 1 764 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) **Auberge de jeunesse Papineau :**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Auberge de jeunesse Papineau » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la priorité « entrepreneuriat » identifiée par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 14 mai 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en septembre 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-88

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local « *Auberge de jeunesse Papineau* », le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 12 000 \$ à la coopérative de solidarité Auberge de jeunesse Oueskarini. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué soit 8 400 \$ à la signature du protocole d'entente, 30% du montant total alloué soit 3 600 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) **École artistique d'été :**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « École artistique d'été » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « arts et culture et participation citoyenne » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 14 mai 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en septembre 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-89

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local « *École artistique d'été* », le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 10 000 \$ au Centre local de développement (CLD) de Papineau. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué soit 7 000 \$ à la signature du protocole d'entente, 30% du montant total alloué soit 3 000 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) Vie active et plein air Pontiac :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Vie active plein air Pontiac » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la priorité « persévérance scolaire » identifiée par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 14 mai 2008;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en septembre 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-90

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-12 *Vie active plein air Pontiac*, le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 12 000 \$ à l'école secondaire Fort-Coulonge. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué soit 8 400 \$ à la signature du protocole d'entente, 30% du montant total alloué soit 3 600 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

i) **Création d'une entreprise en transformation agroalimentaire :**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Création d'une entreprise de transformation agroalimentaire écologique par et pour les jeunes du Camp de jour du Jardin Éducatif du Pontiac » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « persévérance scolaire et entrepreneuriat » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 14 mai 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en septembre 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-91

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local « *Création d'une entreprise de transformation agroalimentaire écologique par et pour les jeunes du Camp de jour du Jardin Éducatif du Pontiac* », le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 11 820 \$ au Jardin éducatif du Pontiac. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué soit 8 274 \$ à la signature du protocole d'entente, 30% du montant total alloué soit 3 546 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

j) Stage en réalisation de travaux en amélioration forestière :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Stage en réalisation de travaux d'amélioration forestière » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « développement durable et persévérance scolaire » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 14 mai 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en septembre 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-92

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local « *Stage en réalisation de travaux d'amélioration forestière* », le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 10 300 \$ à la société Sylvicole de la Haute-Gatineau. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué soit 7 210 \$ à la signature du protocole d'entente, 30% du montant total alloué soit 3 090 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

k) Compostage communautaire :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Compostage communautaire » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « développement durable et participation citoyenne » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 14 mai 2008;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en septembre 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-93

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-20 *Compostage communautaire*, le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 8 000 \$ à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué soit 5 600 \$ à la signature du protocole d'entente, 30% du montant total alloué soit 2 400 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

l) Centre Jean-Bosco de Maniwaki :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Centre Jean Bosco de Maniwaki » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la priorité « accueil, implantation et intégration des jeunes et des familles » identifiée par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 14 mai 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en septembre 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-94

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-22 *Centre Jean-Bosco de Maniwaki*, le conseil d'administration autorise la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à verser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 10 000 \$ au Centre Jean Bosco de Maniwaki. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué soit 7 000 \$ à la signature du protocole d'entente, 30% du montant total alloué soit 3 000 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.- PRÉSENTATION DU PACTE POUR L'EMPLOI PAR MONSIEUR CLAUDE LANDRY, DIRECTEUR RÉGIONAL, EMPLOI QUÉBEC

Monsieur Claude Landry, directeur régional d'Emploi Québec fait la présentation du pacte pour l'emploi du gouvernement du Québec.

13.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Étant donné que les points à l'ordre du jour sont épuisés, le président lève l'assemblée à 12h17 et il souhaite à toutes et à tous un bon été.